

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 SG 213 Subvention et avenant à convention avec l'association les Amis du Musée de la Résistance Nationale (94500 Champigny sur Marne).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande de signer une convention autorisant le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association « Les Amis du Musée de la Résistance Nationale » afin de préparer livre et un site internet ayant trait à l'histoire des Parisiens sous l'Occupation ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec L'Association des amis du musée de la Résistance nationale (numéro SIMPA 21153) en vue du versement d'une subvention de 20 000€. Cette subvention est soutenir un ouvrage et un site internet sur l'histoire des Parisiens sous l'Occupation.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574, ligne VF02007 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 (secrétariat général du Comité d'histoire de la Ville de Paris).